

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lille, le 09/01/2023

### SIGNATURE DU CONTRAT DE PLAN ÉTAT-RÉGION 2021-2027

Le contrat de plan État-région (CPER) 2021-2027 constitue un partenariat unique dans les Hauts-de-France, en mobilisant neuf signataires. Outre l'État et la Région, il a, en effet, été également signé ce lundi 9 janvier 2023 à la préfecture du Nord par les cinq Départements de la région, la Métropole européenne de Lille et la Communauté d'agglomération Amiens métropole. Il est le premier CPER signé à l'échelle de la région Hauts-de-France depuis sa création.

Le CPER permet une action forte et coordonnée de l'État et ses opérateurs, de la Région, des Départements, de la MEL et d'Amiens métropole autour de quatre priorités :

- **Accompagner la transition** grâce à la décarbonation de l'économie tout en préservant les ressources et milieux naturels (Axe 1 « Accélérer le changement de modèle de développement » – 19% des crédits) ;
- **Répondre aux fragilités sociales** et soutenir les territoires (Axe 2 « Soutenir les territoires » – 57,3% des crédits) et la lutte contre les exclusions Axe 3 « Lutter contre les exclusions » – 8,8% des crédits) ;
- **Soutenir et accélérer les potentialités de développement**, en favorisant l'attractivité de la région en matière de culture, d'enseignement supérieur, recherche et innovation (Axe 4 « Développer l'attractivité de la région » – 14,8 % des crédits) et en matière de mobilités (Axe 5 « Favoriser la mobilité des personnes et des marchandises au sein des territoires et conforter les infrastructures de transports » – avenant mobilités prévu en 2023) ;
- **Renforcer la conduite partagée de l'action publique** et coordonner la stratégie de la connaissance (Axe 6 « Gouvernance et conduite partagée de l'action publique »).

Au-delà, l'action partenariale engagée par le CPER garantit la mise en cohérence de l'ensemble des fonds publics des signataires en :

- concentrant les efforts sur des orientations stratégiques communes en lien avec les principaux schémas régionaux (SRADDET, SRDEII, SRESRI, S3...);
- optimisant les financements et en les articulant avec les opportunités de financement des fonds européens mais aussi des plans de relance de l'État et de la Région.

#### Chiffres clés :

- ⇒ Véritable levier structurant, le CPER mobilise une enveloppe globale (hors mobilités) de plus de 2,7 milliards d'euros sur 7 ans
- État : 994 M€ (36) %;
  - Région 995 M€ (36 %)
  - Autres signataires : 768 M€ (28 %)

Vous pouvez retrouver l'accord sur le site : <https://www.prefectures-regions.gouv.fr/hauts-de-france>